

Règlement du Club et des installations

Tennis Club Etoy

COURTS

Ouverture des courts

L'heure normale d'ouverture des courts est de 07h00 à 23h00.

Durée d'utilisation des courts

La durée de jeu est limitée à 1 heure, comprenant 5 minutes pour le passage de la brosse et le nettoyage des lignes.

Réservations des courts

Les réservations s'effectuent via le site internet du club www.tcetoy.ch.

Il n'est possible de faire qu'une seule réservation à la fois. Il faut attendre la fin de la réservation précédente (ou la supprimer), avant de faire une nouvelle réservation.

En cas d'empêchement, il est nécessaire d'annuler au plus vite la réservation.

Toute heure de jeux doit être notée sur le site de réservation, même lorsque les trois courts sont inoccupés.

Les juniors ne sont pas autorisés à réserver des courts après 19h00.

Le fair-play est de rigueur lors de forte affluence et nous comptons sur la compréhension de chacun afin de rendre la pratique du tennis encore plus agréable.

Mur d'entraînement

L'utilisation du mur est libre pour tous les membres.

Jeu avec des invités

Les réservations avec des personnes non-membre du club doivent obligatoirement être indiquées en utilisant la mention « Invité » sur le système de réservation.

Chaque membre dispose de deux bons « invités » gratuits par saison. Chaque invitation supplémentaire est facturée CHF 10.00.- en fin de saison.

Eclairage

Les projecteurs peuvent être enclenchés dès que nécessaire. Le dernier joueur qui quitte les courts éteint les projecteurs.

Accès aux courts

L'accès aux courts n'est autorisé qu'avec un équipement adapté à la pratique du tennis.

Il est strictement interdit de fumer sur les courts, d'emmener des chiens et des objets en verre.

CLUB HOUSE

Ouverture du club house

Le Club-house est ouvert de 07h00 à 23h00, sauf soirée spéciale. La porte à code doit rester fermée en tout temps.

Utilisation des installations

Le Club-house, les douches et les toilettes sont à la disposition exclusive des membres du club et de leurs invités.

Buvette

Des boissons sont à disposition des membres, selon la liste des prix affichés. Chaque consommation doit être inscrite immédiatement dans le classeur prévu à cet effet.

Les membres peuvent utiliser librement la cuisine et les appareils ménagers.

Le Comité se réserve de droit de prendre toutes les mesures qu'il jugera nécessaire à l'encontre d'un membre en cas d'inobservation des règles d'utilisation de la buvette.

Hygiène et propreté

Chaque membre du TCE est personnellement responsable de la propreté ainsi que du respect des installations du club-house lors de leur utilisation.

Le club-house et les vestiaires sont entretenus régulièrement. Les joueurs sont tenus de nettoyer leurs souliers avant de pénétrer dans les locaux et chaque membre devra respecter les règles élémentaires d'hygiène.

Les détritrus de tout genre doivent être uniquement déposés dans les poubelles prévues à cet effet en respectant les règles du tri des déchets.

PARKING

Accès

L'accès au Club-house en véhicule est strictement interdit, sauf en cas de livraison de marchandises ou de service de nettoyage.

Les véhicules doivent être stationnés sur le parking côté lac exclusivement. Les véhicules deux roues possèdent un parking devant le club-house.

COURS REMUNERES

Cours privés ou collectifs

Seuls les professeurs ayant obtenus l'autorisation formelle du Comité ont le droit d'utiliser les installations en se faisant rémunérer. Les professeurs autorisés doivent faire la réservation en indiquant que c'est une leçon privée. Lors d'une leçon avec un non-membre, un montant de CHF10.-/h est dû au club.